



Assemblée générale de l'OCBF

Paris le 29 juin 2021

« Opportunités et risques pour les banques en sortie de crise »

Intervention de Denis BEAU, Premier sous-gouverneur

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de vous retrouver aujourd'hui pour ce rendez-vous traditionnel, certes, mais dans des conditions que j'apprécie spécialement après des mois de visioconférence.

C'est un moment spécial à au moins deux autres titres. Le premier parce que Jean-Louis Bancel va transmettre le témoin de la Présidence de l'OCBF à Grégoire Charbit après 5 années passées à la tête de l'association professionnelle. Permettez-moi de saluer ici l'action et l'engagement de M. Bancel au cours de ces années et de souhaiter beaucoup de succès à M. Charbit. Le second parce que nous sommes à un point d'inflexion, d'accélération que l'on peut espérer décisif sur la route de la reprise, plus de 15 mois après le déclenchement de la pandémie, et le choc économique inédit en temps de paix qu'elle a engendré.

C'est donc un bon moment pour faire une photographie de notre situation économique et financière, et parler des défis de la sortie de crise qui est engagée. Dans le temps de parole qui m'est imparti, je voudrais plus particulièrement souligner le comportement de l'industrie bancaire française face au choc économique que nous avons subi, et le rôle qu'elle a à jouer pour contribuer à la réussite de la sortie de crise.

1- Comment voyons-nous la situation économique à mi-année ?

1.1 *Pour résumer en une phrase notre diagnostic et nos prévisions je dirais que la croissance économique est entrée au cours de ce trimestre dans la deuxième phase de son rebond, qui devrait porter l'activité à son niveau d'avant crise au premier trimestre 2022.*

Après le premier confinement et le premier choc sans précédent qu'il a provoqué sur l'activité, qui a chuté de près de 30% en avril dernier, l'économie française a fortement rebondi, soutenue par les mesures prises par les pouvoirs publics pour endiguer les effets d'un tel choc économique. **Toutefois, les second et troisième confinements, aux effets négatifs sur l'activité heureusement bien moindres que le premier, ont limité l'ampleur de ce rebond, de sorte qu'à partir du dernier trimestre 2020 l'activité s'est globalement stabilisée 5% en dessous de son niveau pré-crise.**

Aujourd'hui, nos enquêtes de conjoncture montrent qu'avec l'allègement progressif des restrictions sanitaires, **l'activité a repris sa progression**, en dépit de difficultés d'approvisionnement dans certains secteurs. Cette progression devrait s'amplifier au second semestre. Nous venons ainsi de rehausser notre prévision de croissance pour 2021 à 5,75%. La croissance devrait ensuite atteindre 4% en 2022 et 2% en 2023, soit une reprise un peu plus rapide que celle de la zone euro dans son ensemble.

La forte croissance du PIB en 2021 et en 2022 devrait être essentiellement portée par une demande intérieure dynamique. La consommation et l'investissement des ménages seraient soutenus par les gains de pouvoir d'achat et par la dépense d'une partie de leur surplus très important d'épargne financière. De même, le taux d'investissement des entreprises devrait se maintenir à un niveau historiquement élevé.

1.2 Ces évolutions et prévisions macroéconomiques traduisent bien entendu la rapidité, l'ampleur et l'efficacité du soutien, budgétaire et monétaire, des pouvoirs publics. Sur le plan monétaire le Conseil des Gouverneurs de la BCE a décidé dès mars 2020 de deux programmes exceptionnels, le premier pour ceux qui se financent via les banques et le second pour ceux qui se financent via les marchés, qui ont jeté les bases de ce que le Gouverneur François Villeroy a appelé un « pont de financement ». Ceux-ci ont eu pour résultat concret, associés à la politique de guidage (« *forward guidance* »), de maintenir des conditions de financement très favorables dans tous les États, pour tous les acteurs économiques. **Mais ces évolutions et prévisions économiques reflètent aussi la très forte résilience et les capacités d'adaptation des acteurs de notre vie économique.**

Pour ce qui est de nos entreprises, actuellement, les défaillances sont moins nombreuses d'environ 45 % par rapport à 2019. Certains dispositifs de soutien comme l'activité partielle ont réduit leurs charges, d'autres leur ont apporté de la trésorerie comme les PGE et le fonds de solidarité. Devant la fin progressive de ces aides, on peut s'attendre en sortie de crise à une remontée des défaillances au moins à leur niveau pré crise, environ 50 000 par an, mais nous n'anticipons pas un effet fort d'amplification lié spécifiquement à la crise. **Ce niveau pourrait être plus élevé si les déséquilibres bilanciaux hérités de la crise perduraient.** Nous estimons que cela pourrait être le cas pour 6 à 7 % des entreprises, si l'on met de côté celles qui étaient déjà en situation très précaires avant la crise. Ces 6 à 7% devront faire l'objet d'un suivi attentif. Les Pouvoirs publics viennent de décider la mise en œuvre d'un dispositif ciblé à cette fin, auquel la Banque de France va contribuer pour détecter les vulnérabilités et accompagner les entreprises les plus fragiles. Pour les entreprises moins en risque, le besoin de renforcer leurs fonds propres a été estimé à 50 milliards d'euros, compte tenu du surcroît de dette accumulé. Le marché et le private equity pour les plus grandes entreprises, et les dispositifs d'appui public, pour les entreprises plus petites, comme les Prêts Participatifs Relance (PPR), pourront bénéficier, de façon sélective, aux entreprises saines disposant de perspectives de développement.

Le **secteur bancaire pour sa part**, a fait preuve de résilience et a été en mesure de répondre aux besoins de financement et de trésorerie des entreprises. **Dans la gestion de cette crise, notre système bancaire a ainsi été un élément de la solution.** Ce n'est évidemment pas un hasard et j'y reviendrai. Ainsi, l'encours de crédits accordés aux entreprises résidentes a augmenté de 9,9%¹ sur un an en mars 2021, notamment grâce à la mobilisation rapide des acteurs publics et bancaires dans la mise en place des PGE, dont près de 140 Mds d'euros ont été accordés à fin mai 2021².

Et à ce jour, l'impact de la crise sur les bilans bancaires³ reste contenu. Les prêts non performants sur les entreprises sont en hausse (+7,7%), mais demeurent stables par rapport au niveau pré-crise rapporté à l'ensemble des encours bruts, 3,9 % à fin 2019 comme au 1^{er} trimestre 2021.

En outre, en application de la norme IFRS9, les banques ont constitué des réserves de provisions significatives pour parer aux potentielles difficultés des ménages et des entreprises. Le coût du risque a été multiplié par 2 en 2020. Il est quasiment revenu à son niveau d'avant crise au 1^{er} trimestre 2021. En revanche, les répercussions de la crise ont été plus marquées sur la rentabilité du secteur bancaire, les rendements sur capitaux propres (*Return on Equity*) ayant chuté à 4,2% en 2020, comparé à 6,1% en 2019, même si un rebond se dessine au 1^{er} trimestre 2021.

¹ <https://www.banque-france.fr/statistiques/credits-aux-societes-non-financieres-avr-2021>

² [Tableau de bord du ministère de l'économie des finances et de la relance au 28 mai 2021](#)

³ Les chiffres présentés ici se basent sur un échantillon de 27 groupes bancaires en France utilisé pour les statistiques « CBD », représentant 89% du total de bilan agrégé du système bancaire français.

2- Quels rôles et quels enjeux pour les banques dans la sortie de crise ?

Dans le contexte de rebond et d'accélération de la croissance économique, qui est notre scénario central désormais, le rôle du secteur bancaire est bien évidemment crucial. Il pourra prendre appui sur un cadre réglementaire solide, qui a fait ses preuves face à la crise, tout en veillant à maintenir des pratiques rigoureuses en matière de gestion des risques.

2.1- *Le cadre réglementaire : un atout face à la crise*

Le cadre réglementaire issu des réformes de Bâle III a permis aux banques d'affronter le choc de la pandémie bien mieux capitalisées que lors de la crise de 2008. Les marges de manœuvre en capital qu'elles ont constituées depuis 10 ans leur ont permis de continuer à financer l'économie au plus fort de la crise, soit exactement le but recherché de ces réformes. Le cadre bâlois a aussi démontré sa souplesse et sa capacité d'adaptation face à l'intensité du choc.

L'atout de disposer d'un cadre réglementaire à la fois solide et adaptable montre plus que jamais toute **l'importance de transposer de façon fidèle et dans les délais prévus les accords de Bâle III en Europe.**

Cet accord international a été conclu en décembre 2017 par l'ensemble des membres du Comité de Bâle, qui se sont engagés à le transposer, y compris les États-Unis. Cet accord est **raisonnable**. Il s'agit même, ainsi que le Gouverneur de la Banque de France l'a indiqué publiquement à plusieurs reprises, du **meilleur accord possible** pour notre pays et pour l'Europe. L'ACPR et la Banque de France y ont pris une part très active. Nous avons notamment obtenu un calendrier de mise en œuvre suffisamment long entre 2022 et 2027, décalé au printemps dernier, entre 2023 et 2028, le Comité souhaitant limiter les contraintes des banques dans la crise Covid.

Sur le fond, cette réforme reconnaît définitivement les spécificités du secteur bancaire européen. Je pense, bien sûr, à la place importante des **modèles internes**, très largement utilisés par les établissements français. Ce recours aux modèles internes sera désormais plus encadré, mais il sera **pérennisé**. Le financement de projets est préservé, grâce au maintien de son éligibilité à la modélisation interne avancée.

Un autre acquis essentiel est que le modèle français de **crédit immobilier** fondé sur les crédits cautionnés est conforté par cet accord, tout comme le financement des PME. **Au total, la crainte que le renforcement des fonds propres, induit par la mise en œuvre de cet accord, aurait un impact néfaste sur la croissance et l'emploi ne nous semble pas fondée.** Au contraire : alors que depuis 2011 le ratio de fonds propres des banques françaises a en moyenne

pratiquement doublé⁴, le crédit aux entreprises n'a cessé d'augmenter⁵. Il est donc dans l'intérêt de la France et des établissements français de transposer cet accord.

2.2- *Un rôle essentiel pour soutenir la dynamique de la reprise*

Dans ce contexte, les établissements bancaires ont aujourd'hui un rôle essentiel à jouer pour soutenir la dynamique de la reprise. C'est particulièrement vrai en Europe, où le crédit bancaire représente plus de 80%⁶ du financement externe des sociétés non financières -proportion encore plus élevée pour les petites et moyennes entreprises-. Les entreprises se mettent actuellement progressivement à réinvestir, et la demande de nouveaux crédits d'investissement est en hausse, même si elle n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise⁷ : la dernière enquête trimestrielle de la Banque de France sur l'accès des entreprises au financement bancaire fait ressortir que 22% des ETI, 16% des PME, 8% des TPE ont fait une demande de crédit d'investissement au T1 2021, contre 30%, 22% et 11% respectivement au T4 2019.

Si les banques ont, jusqu'à présent, maintenu une offre de crédit dynamique, il importe pour autant de ne pas relâcher les politiques d'octroi et de gestion des risques ; c'est une condition essentielle pour éviter la création de déséquilibres qui pourraient menacer la croissance à plus long terme, sous l'effet par exemple d'un endettement excessif. Le Haut Conseil de stabilité financière exerce à cet égard une surveillance étroite de l'évolution des risques du système financier, comme l'illustre la recommandation qu'il a émise en 2019 puis ajustée au début de cette année pour favoriser les meilleures pratiques en matière d'octroi de crédits immobiliers, ou celle adoptée, en mai 2018, destinée à limiter l'exposition des institutions systémiques françaises sur les entreprises non financières les plus endettées. De même, dans le contexte actuel de taux faibles et de recherche de rendement, l'encours de crédit à effet de levier a fortement progressé en France⁸, avec des niveaux de levier toujours plus élevés. Même si les défauts sont à ce stade peu nombreux, la qualité de ces crédits est faible en Europe⁹. **Les banques doivent donc rester particulièrement vigilantes à leur exposition à la finance à effet de levier, et à leurs transactions avec les acteurs non régulés de l'intermédiation financière.**

Concernant la bonne gestion des risques actuels et à venir, il est important que le soutien des banques à la croissance favorise désormais et accompagne l'émergence d'une économie bas carbone. Les résultats de l'exercice pilote climatique publiés en mai 2021 par

⁴ Le ratio de CET1 moyen des 6 grandes banques françaises est passé de 8,4% fin 2011 à 15,4% fin 2020.

⁵ Le crédit aux entreprises a augmenté de près de 6 % par an de 2016 à 2019 et a accéléré en 2020 (+ 13,3 %), dont 20,3% pour les PME.

⁶ Chiffre 2018 : https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/revue_stabilite_financiere_22.pdf

⁷ (Source : <https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/credit/acces-des-entreprises-au-credit>)

⁸ Pour les 5 grands groupes français, entre fin 2019 et fin mars 2021, alors que l'encours de crédit global aux SNF a augmenté de 9,4%, l'encours de crédit identifié comme *leverage loans* a progressé de 27,5%.

⁹ 80% des *leverage loans* européens ont un rating ≤ B, et 40% sont placés sous perspectives négatives.

l'ACPR soulignent que si, globalement, l'exposition des banques et des assurances françaises aux risques liés au changement climatique paraissait modérée, les vulnérabilités identifiées sont loin d'être négligeables. Le coût des sinistres associés au risque physique pourrait être multiplié par 5 à 6 dans certains départements français entre 2020 et 2050.

Les institutions financières doivent pour leur part intégrer dès aujourd'hui les risques induits par le changement climatique dans leur processus d'évaluation des risques. Cela est nécessaire pour favoriser une meilleure allocation des ressources et assurer le financement de la transition.

De son côté, l'ACPR entend reconduire son évaluation sur une base régulière, le prochain exercice devant se tenir en 2023/2024.

Je souhaiterais également évoquer avec vous un sujet qui doit retenir toute notre attention : celui du risque cyber ; de nombreuses entreprises et infrastructures sont la cible d'attaques croissantes en nombre et en gravité qui pourraient se transformer en incident systémique.

Les régulateurs et les superviseurs ont pris conscience de cette menace et ont précisé la réglementation applicable dans ce domaine. Je veux, par exemple, mentionner les orientations de l'ABE sur le risque informatique de fin 2019, et le futur règlement européen « DORA », en cours de négociation, qui vise à une plus grande harmonisation des pratiques dans la gestion du risque cyber et permettra de renforcer le partage d'informations entre tous les acteurs du secteur. A cet égard, l'action du Forum des Compétences, qui réunit les équipes de réponse aux incidents de plusieurs banques, doit être saluée.

Je ne peux donc que vous inviter à poursuivre vos efforts en matière de gestion du risque cyber et à multiplier les échanges sur ce sujet, condition sine qua non pour conserver la confiance de tous les acteurs et soutenir la croissance.

2.3- Des enjeux à relever pour l'avenir

Une bonne gestion de ces risques permettra aux banques d'être mieux préparées pour relever les principaux défis qui les attendent. Un des principaux enjeux pour le système bancaire français est celui de sa **rentabilité**, qui reste insuffisante. Ce sujet nécessite, de la part des établissements eux-mêmes, une accélération de leur adaptation, de leur numérisation et de leurs innovations, face à la révolution de la digitalisation.

Le renforcement de l'Union bancaire et des consolidations transfrontières en Europe constitue également un levier important pour relever ce défi. La pandémie de Covid-19 a démontré que l'Union bancaire avait grandement contribué à accroître la résilience du secteur

bancaire européen, et cette crise a encore renforcé les arguments en faveur de son approfondissement.

Des consolidations transfrontières saines et solides permettraient aux banques de mieux diversifier leurs risques et d'orienter plus efficacement l'épargne vers l'investissement productif. C'est aussi un levier additionnel pour dégager des économies d'échelle. La fragmentation de l'espace financier de la zone euro reste cependant trop importante. Aux États-Unis, la part de marché des cinq premières banques est de plus de 40 %, contre moins de 20% dans la zone euro. Cette situation peut cependant évoluer, comme l'illustrent des transactions récentes, en Espagne ou en Italie, mais je crois qu'il n'est pas nécessaire de développer ici ces arguments, en présence de représentants de groupes paneuropéens.

Je voudrais simplement répondre à l'objection de l'absence d'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires applicables en matière de rachats et de fusions entre entreprises au sein de la zone euro, ou encore les cultures et pratiques de supervision très différentes entre les pays, qui seraient autant d'obstacles à la consolidation transfrontière : ils ne sont pas rédhibitoires. La BCE a ainsi publié en janvier 2021 un Guide sur les opérations de consolidation qui tend à faciliter les opérations viables, tandis que le Conseil de résolution unique a précisé en décembre 2020 son approche relative à la consolidation.

Un autre défi pour le système bancaire réside dans le **rôle croissant des nouveaux acteurs du secteur technologique**, qui ont la capacité de concurrencer l'industrie bancaire et de remodeler significativement l'intermédiation financière. **L'émergence de ces nouveaux acteurs pose plusieurs enjeux : celui du périmètre de la réglementation financière, celui de la protection de la clientèle et de leurs données, et celui de l'indépendance stratégique des établissements bancaires sur le marché du *cloud computing* par exemple, qui prend une place de plus en plus importante dans l'exécution des opérations bancaires.**

Face à ces défis, les banques centrales ont mis en œuvre plusieurs actions complémentaires : nous apportons d'abord notre contribution à l'élaboration d'un cadre juridique adapté permettant de soumettre ces nouvelles activités à une réglementation exigeante et équitable vis-à-vis des acteurs financiers. Nous apportons ensuite notre soutien à des initiatives qui permettent de promouvoir l'intégration, l'innovation et l'autonomie européennes, comme le projet European Payments Initiative.

Mais pour répondre pleinement à ces enjeux stratégiques, il est également de notre devoir de nous tenir prêts à émettre, si nécessaire, une monnaie numérique de banque centrale (MNBC), qui servirait tant au grand public qu'au secteur financier. De ce point de vue, l'Eurosystème et notamment la Banque de France ont engagé ces derniers mois d'importants travaux, conceptuels comme pratiques, afin de répondre à cette exigence.

Si l'impact d'une MNBC sur la stabilité financière et l'activité des banques commerciales devra être précisément évalué, avec une attention toute particulière aux conséquences d'un mouvement de conversion des dépôts bancaires en MNBC, l'euro numérique constitue aussi, et peut-être surtout, une opportunité pour les institutions financières.

Dans un écosystème en pleine mutation, c'est pour les banques commerciales un moyen de faire face plus efficacement à la concurrence représentée par les Bigtechs et les stablecoins. Les acteurs financiers, au premier rang desquels le secteur bancaire que vous représentez, seraient amenés à jouer un rôle clé dans la distribution de la MNBC, les banques centrales n'ayant pas vocation à se substituer aux intermédiaires privés.

Pour conclure, je veux rappeler que c'est avec confiance et vigilance que l'industrie bancaire doit jouer son rôle de soutien à la reprise économique, en maintenant son activité de prêt qui a été si précieuse pour faire face à la crise. Nos banques, grâce à un cadre réglementaire robuste et des mesures efficaces de gestion des risques, ont su se montrer résilientes face à la crise. Je n'ai pas de doutes sur le fait qu'elles sauront innover et être à la hauteur des défis qui se poseront à elles demain. Je vous remercie de votre attention.